

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	X		
LEMAIRE Marie-Paule	X		
LEDUC Jean	X		
MORELLE Carole	X		
DA COSTA Augusto	X		
BASQUIN Danièle		X	LEMAIRE Marie-Paule
AUBLIN Yolande	X		
LEPREUX Audrey	X		
POTIEZ André	X		
CARREZ Danièle	X		
GODDYN Nicolas	X		
BROUETTE Véronique	X		
CARLIER Benoît	X		
LAPOINTE Christiane	X		
DOUAY Robert	X		
QUENNESSON Gérard		X	
SOLARCZYK Christelle		X	
ETHUIN Marie		X	
JACQUEMIN Guillaume		X	

Monsieur Le Maire propose de désigner secrétaire de séance Nicolas Goddyn

Le compte-rendu de la précédente réunion n'appelle pas d'observation.

Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :

- Indemnités Groupama reçues :
- suite au sinistre intervenu sur la place (potelets démolis) = 960 € ;
- Suite à la tempête survenue en février 2022 (dégâts sur Eglise et restaurant scolaire et logement locatif) = 2639.27 € ;
- Suite à une réactualisation du contrat, la commune a reçu un remboursement de 109.74 € ;
- Les travaux du presbytère continuent, le devis le mieux disant pour la réfection de la toiture est signé avec la société Debeer pour un montant de 48 895.45 € HT. Les travaux débuteront ce 01/12/2022 pour une durée d'environ 1 mois.

1 – Décisions modificatives

Monsieur Le Maire propose de mettre les travaux de ravalement des façades du presbytère, effectués par un employé municipal, en régie. Cette mise en régie permettra de récupérer la TVA.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (040) : Instal.géné.,agencements,aménag	32 092,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	32 092,00
	32 092,00		32 092,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	32 092,00	72 (042) : Production immobilisée	32 092,00
	32 092,00		32 092,00
Total Dépenses	64 184,00	Total Recettes	64 184,00

Un trop versé est également perçu par la commune sur les contributions directes de 2022 (THLV).

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
613 (011) : Locations	-208,00		
7391112 (014) : Dégrev. taxe habit. sur les l	208,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 012 charges du personnel.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	-2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-2 352,00		
615231 (011) : Voiries	-1 000,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-2 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	7 352,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Adoptées à l'unanimité pour ces trois décisions modificatives.

2 – Admission en non-valeur :

Mme Basquin de la Trésorerie propose d'admettre en non-valeur la somme de 190.89 €.

Cette somme correspond aux recettes impayées des années 2019, 2020 et 2021.

Adopté à l'unanimité.

3 – Tarifs location des salles communales

Monsieur Le Maire propose, dans le cadre de la crise énergétique actuelle, de majorer pour la période hivernale du 15 octobre au 30 avril, le tarif de base des locations des salles communales, une majoration servant à couvrir le surcoût sur l'électricité et le gaz.

SAINT HILAIRE			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1 ^{er} Jour avec repas	400€	308€	342€
2 ^{ème} Jour avec repas	199€	154€	171€
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H

EXTERIEUR			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1 ^{er} Jour avec repas	570€	422€	456€
2 ^{ème} Jour avec repas	285€	217€	228€
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H

Les tarifs en dehors de cette période restent inchangés

Adopté à l'unanimité.

4 – Tarifs ALSH été et petites vacances

Les derniers retours des parents concernant les accueils pendant les vacances mettent une chose en avant : le manque de sorties et d'activités.

En préambule, le budget 2022 a été voté bien avant les augmentations démesurées sur l'ensemble des énergies et matières premières. Le budget pour l'ALSH été 2022 et les petites vacances 2022 était donc figé. Le coût des transports a fortement augmenté, venant directement impacter la quantité des sorties et activités.

Mr le Maire propose d'augmenter les tarifs afin de dégager plus de budget pour les activités et sorties. Le tableau des nouveaux tarifs est présenté au Conseil.

TARIF A LA SEMAINE DE 5 JOURS A 8 HEURES/JOUR REPAS INCLUS		
QF	ENFTS DE ST HILAIRE ET ENFTS EXT SCOLARISES A ST HILAIRE	ENFTS EXTERIEURS
0 A369	10,00	12,50
370 A 499	24,84	24,84
500 A 700	33,12	33,12
701 A 800	48,30	117,30
801 ET PLUS	48,30	117,30

QF	ENFTS DE ST HILAIRE ET ENFTS EXT SCOLARISES A ST HILAIRE			TOTAL SEJOUR 3 SEMAINES
	1ERE SEMAINE : 4 J	2EME SEMAINE : 5 J	3EME SEMAINE : 5 J	
0 A369	8,00	10,00	10,00	28,00
370 A 499	32,15	40,19	40,19	112,53
500 A 700	35,00	43,75	43,75	122,50
701 A 800	38,00	47,50	47,50	133,00
801 ET PLUS	40,00	50,00	50,00	140,00

QF	ENFTS DE L'EXTERIEUR			TOTAL SEJOUR 3 SEMAINES
	1ERE SEMAINE : 4 J	2EME SEMAINE : 5 J	3EME SEMAINE : 5 J	
0 A369	10,00	12,50	12,50	35,00
370 A 499	78,25	97,81	97,81	273,88
500 A 700	85,00	106,25	106,25	297,50
701 A 800	92,50	115,63	115,63	323,76
801 ET PLUS	97,50	121,88	121,88	341,26

**TARIF SEJOUR
CAMPING
5 jours :
Réservé aux CM2
et ADOS**

60 € pour les enfants de Saint Hilaire ou extérieurs mais scolarisés à Saint Hilaire.

120 € pour les enfants de l'extérieur.

Adopté à l'unanimité.

5 – Subvention exceptionnelle

Le comité des fêtes nouvellement crée demande à bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour couvrir l'animation d'Octobre Rose et du Téléthon à venir.

Une subvention de 500 € est proposée, sur justificatifs. Le comité a joint les factures de dépenses à sa demande.

Adopté à l'unanimité (Mme MORELLE Carole n'a pas pris part au vote).

6 – CA2C, redistribution de la taxe d'aménagement

Suite à la loi finance 2022 (art. 109), l'Etat impose une redistribution de la taxe d'aménagement à hauteur de 10% (le taux communal est de 5%) à la CA2C.

Adopté à l'unanimité.

7 – Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade

Mr le Maire propose un avancement de grade pour l'agent Marc Billoir. Il y aura création du poste d'agent de maîtrise et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe. Prise d'effet le 1^{er} Décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

8 – Convention de signature avec RTE

RTE va implanter un poste de distribution à la sortie de la commune, direction Boussières pour le raccordement des futures éoliennes. Une ligne 225 000 volts doit être enterrée et suivre le tracé du chemin des ânes et le chemin Le Ceriset. RTE indemnise de la manière suivante les travaux :

- Prise en charge du déboisement éventuel pour les travaux d'enfouissement,
- Remise en état à l'identique des chemins après travaux,
- Indemnité forfaitaire de 3995 € pour 466 mètres linéaires sur 5 mètres de largeur. Pour le chemin des ânes ;
- Indemnité forfaitaire de 150 € pour 10mètres linéaires sur 5 mètres de largeur. Pour le chemin les Ceriset ;

4 absentions (Mr Douay, Mme Aublin, Mme Carrez, Mr Goddyn)

9 – SIVU, adhésion nouvelle commune

La commune d'Escaudœuvres demande l'adhésion au syndicat.

Adopté à l'unanimité.

10 – Questions diverses :

- Mr Da Costa informe le Conseil sur le PLU : Suite aux nouvelles modifications, le PLU est arrêté au 28/11/2022. La procédure est relancée avec toutes les étapes que cela implique (validation par les personnes publiques associées, enquête publiques, etc...) Suivant les délais d'instruction, le PLU devrait être effectif vers le mois de Juin 2023.
- Le correspondant incendie/secours est désigné par Mr le Maire : c'est Mr Goddyn qui prendra la fonction
- Courrier reçu de Mr Jacquemin, directeur de l'école primaire, demandant une aide pour le voyage des CM2 au mois de Juin 2023. Mr Jacquemin y a joint le devis estimatif du séjour : autour de 5000 € (transports, logement, restauration et activités). Une participation de 70 € est demandée aux parents, un complément identique est mis par la coopérative. La Municipalité proposera à Mr le Directeur une participation de 1500 €. La somme sera inscrite au BP 2023.
- L'association « Les amis réunis » a reçu une subvention départementale (AIL) de 800 € pour le remplacement de ses casiers à pigeons.
- Des travaux de dernière minute vont avoir lieu rue Barbusse, du château d'eau jusqu'à la sortie du village. Le SIDEN va modifier la conduite d'eau existante pour la faire passer en domaine public (elle passe actuellement en domaine privée) et changer les compteurs des riverains. Les travaux débuteront le 30 novembre pour une durée annoncée d'un mois. La rue sera fermée à la circulation du lundi au vendredi de 8h à 16h. Le reste du temps le passage se fera sur une seule voie.

Le SIDEN interviendra en même temps sur le trou en chaussée face au parking du stade.

- Travaux rue des Ecoles ; raboutage ce jour, macadam en fin de semaine.
- chemin de la gare, Mr Potiez signale l'existence de ronces sur les talus. Cette partie de talus appartient à Saint Vaast en Cambrésis

Fin du conseil à 20h34.

